

**Amqui, le 19  
novembre 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 19 novembre 2018 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

Mme Sarah-Josée Fournier, conseillère, district n° 1  
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 2  
M. Michel Germain, conseiller, district n° 3  
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4  
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5  
Mme Sylvie Blanchette, conseillère, district n° 6

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de M. Pierre D'Amours, maire.

Sont également présent(e)s :

M<sup>e</sup> Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière  
M. Michaël Côté, trésorier  
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs  
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics

**N° 2018-522**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par M. Michel Germain, appuyée par M. Richard Leclerc, à 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-523**

### **ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Michel Germain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-524**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018 – ADOPTION**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de Mme Sarah-Josée Fournier, appuyée par M. Égide Charest, sous réserve de la correction d'une coquille à la première période de questions puisqu'il manque un « i » à « Bernier », au 4<sup>e</sup> paragraphe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE**

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance.

M. Régis Cyr, président du Club de curling d'Amqui, fait la lecture d'une lettre. Il explique que le club est en accord pour être partenaire financier dans le cadre de la mise à niveau du système de réfrigération puisque le club est conscient de l'envergure du projet. Afin d'aider la Ville dans ce projet, les membres du Club de curling proposent de payer une somme de 120 000 \$, sur une période de 20 ans, à raison de deux versements de 3 000 \$ par année, pour un remboursement de 6 000 \$ annuellement. De plus, il explique qu'ils sont prêts à assumer l'entretien de la glace, notamment.

M. Pierre D'Amours, maire, explique qu'il s'agissait d'une demande du conseil de connaître l'intention du Club de curling. Il tient à les remercier pour les précisions apportées.

M. Normand Boulianne, conseiller, tient à les remercier pour l'effort financier afin de conserver cette infrastructure.

La lettre est déposée à M<sup>e</sup> Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière.

M. Pierre D'Amours, maire, explique que, par leur proposition, le club majeure leur contribution annuelle de 35 %.

M. Francis D'Amours, membre du Club de curling, se questionne sur l'amortissement de l'équipement. Il considère que l'impact financier pour la Ville ne serait pas si important. De plus, il demande si une rencontre sera fixée prochainement.

M. Pierre D'Amours, maire, répond par l'affirmative, une fois que le conseil municipal reçoit cette information, une rencontre sera fixée.

M. Égide Charest, conseiller, questionne le coût de l'inscription et le nombre de membres. M. Francis D'Amours explique qu'une carte de membre coûte 175 \$ par année et qu'il y a entre 50 et 60 membres. Il ajoute qu'il y a environ 3 500 utilisateurs par année qui ne sont pas des membres. Il considère que c'est une bonne utilisation. Il ajoute que ce n'est pas possible de jouer plus de 24 personnes à la fois. Il fait un comparatif avec le golf en expliquant que ce n'est pas uniquement le fait d'être membre qui est important, mais c'est plutôt l'utilisation effectuée par la communauté qui doit être pris en compte.

M. Égide Charest, conseiller, questionne les sommes payées par le Club de curling à la Ville. M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs, explique que le club paie une somme à la Ville pour louer les locaux. M. Francis D'Amours explique l'historique, soit qu'autour de l'année 1986, la Ville payait des employés pour travailler au club. Il explique les efforts faits par les bénévoles à cette période pour diminuer les coûts pour la Ville. Il souhaite continuer à participer pour que les activités du Club de curling perdurent.

M. Alexandre Marion, directeur du Centre de formation professionnelle (CFP), trouvait important de venir parler de la pénurie de la main-d'œuvre. Il explique qu'au CFP, il y a une vingtaine de programmes, pour un total de 220 élèves en formation dans la Vallée, à Amqui et Causapscal. Les difficultés vécues sont que l'attestation de formation professionnelle (AFP) est rarement un préalable lors de l'embauche pour une entreprise. Il ajoute qu'il y a des programmes prisés et que des gens de l'extérieur viennent y suivre des cours. Il explique la création d'une formation à distance avec la collaboration des centres

d'hébergement pour aînés. De plus, il souhaite visiter le Service d'urbanisme de la Ville d'Amqui pour avoir un meilleur affichage. Il termine en expliquant qu'il souhaite recevoir du support pour faire du recrutement afin que ces cours continuent à être dispensés sur notre territoire.

M. Pierre D'Amours, maire, explique que la Ville avait appuyé le démarrage de différents programmes et demande à connaître ce qui est arrivé de cet appui. M. Alexandre Marion explique qu'ils ont rencontré le ministre et sont en attente d'un retour du nouveau ministre relativement au démarrage de ces programmes. Il tient d'ailleurs à remercier l'ensemble des municipalités et MRC pour l'appui.

M. Normand Boulianne, conseiller, questionne s'il faut un secondaire 5 pour avoir accès à la formation professionnelle et la réponse est négative.

M. Pierre D'Amours, maire, souhaite que le Centre de formation professionnelle puisse jouer son rôle afin de diminuer le manque de main-d'œuvre dans la Vallée. Il ajoute qu'il s'agit d'un maillage intéressant entre le milieu de l'éducation et le milieu municipal et souhaite que ce partenariat se poursuive.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE**

**N° 2018-525**

### **Liste des comptes au 19 novembre 2018 – Approbation**

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier  
appuyé par M. Richard Leclerc

d'approuver la liste des comptes au 19 novembre 2018, telle que présentée par M. Michaël Côté, trésorier, pour la somme de 178 518,71 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-526**

### **Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019 – Adoption**

Considérant qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sylvie Blanchette  
appuyé par M. Michel Germain

que le calendrier suivant des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville d'Amqui pour l'année 2019 soit adopté et que le début des séances du conseil soit fixé à 19 h 30 :

- Lundi 21 janvier 2019            19 h 30
- Lundi 18 février 2019           19 h 30
- Lundi 18 mars 2019             19 h 30

- Lundi 15 avril 2019 19 h 30
- Mardi 21 mai 2019 19 h 30
- Lundi 3 juin 2019 19 h 30
- Lundi 17 juin 2019 19 h 30
- Lundi 15 juillet 2019 19 h 30
- Lundi 19 août 2019 19 h 30
- Lundi 16 septembre 2019 19 h 30
- Lundi 7 octobre 2019 19 h 30
- Lundi 21 octobre 2019 19 h 30
- Lundi 18 novembre 2019 19 h 30
- Lundi 16 décembre 2019 19 h 30

que la directrice générale et greffière donne un avis public du calendrier adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-527 État comparatif au 31 octobre 2018 – Dépôt**

Il est proposé par M. Normand Boulianne  
appuyé par M. Michel Germain

d'accepter le dépôt de l'état comparatif se terminant au 31 octobre 2018, tel que prévu à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), et présenté par M. Michaël Côté, trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-528 État comparatif au 31 décembre 2018 – Dépôt**

Il est proposé par M. Normand Boulianne  
appuyé par M. Michel Germain

d'accepter le dépôt de l'état comparatif se terminant au 31 décembre 2018, tel que prévu à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), et présenté par M. Michaël Côté, trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-529 Travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts à la place Lévesque – Décompte définitif et avis de modification n° 4 – Acceptation**

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter le décompte définitif au montant de 50 930,85 \$, taxes incluses, à être versé à l'entrepreneur, Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée, dans le cadre des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts effectués à la place Lévesque et admissibles au programme FEPTU, incluant l'avis de modification n° 4;

d'autoriser M. Michaël Côté, trésorier, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui, l'avis de modification n° 4 et le décompte définitif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-530

**Demande de l'OBVMR – Implication de la Commission scolaire des Monts-et-Marées dans le projet « Des jardins de pluie pour le saumon » – Appui de la Ville d'Amqui**

Considérant que la Ville d'Amqui est concernée par la qualité de son eau ainsi que par la santé des habitats aquatiques en tant que municipalité riveraine qui cohabite avec le saumon atlantique,

Considérant que le 5 novembre dernier, la Ville d'Amqui a reçu une certification comme étant la première Communauté bleue au Québec et que cette mention confirme qu'elle se préoccupe, entre autres, du droit humain à l'eau potable et aux services d'assainissement;

Considérant que le ruissellement urbain cause de nombreuses problématiques telles que:

- impacts négatifs sur la qualité de l'habitat aquatique;
- débordement des ouvrages de surverses municipaux;
- facteur limitant le développement municipal;
- érosion dans les rues, chemins et autres infrastructures municipales;
- inondations printanières et automnales;
- impacts des sécheresses estivales amplifiés;

Considérant que les terrains des écoles sont couverts d'un grand pourcentage de surface imperméable (stationnement en gravier ou en asphalte, toitures) qui dirige une grande quantité d'eau et de sédiments vers les réseaux pluviaux municipaux;

Considérant que les objectifs du projet « Des jardins de pluie pour le saumon » sont de :

- diminuer le débit de pointe lors des pluies abondantes et de diminuer l'apport en sédiments provenant de l'aire de drainage vers le lac Matapédia, les rivières Sayabec, Saint-Pierre, Matapédia, Humqui, Causapsal, et ses tributaires;
- favoriser l'infiltration et la filtration naturelle de l'eau à l'aide de techniques d'aménagement;
- gérer l'eau de ruissellement directement à la source (résidence par résidence);
- impliquer directement les acteurs du territoire dans l'application des mesures correctives et d'atténuation du ruissellement;
- favoriser une cohabitation pérenne entre les secteurs urbains et les habitats aquatiques, notamment, l'habitat du saumon atlantique;

Considérant que la municipalité de Matapédia appuie les pistes d'actions du Plan directeur de l'eau du bassin versant Matapédia-Restigouche, élaboré en concertation avec le

milieu, suite à des consultations publiques, et que l'atteinte des objectifs de ce projet se place directement dans la mise en œuvre des pistes d'actions du Plan directeur de l'eau du bassin versant Matapédia-Restigouche;

Considérant que le projet cadre dans un projet déjà en cours, ce qui permettrait à la Commission scolaire des Monts-et-Marées (CSMM) d'avoir accès à une firme d'ingénieurs qualifiée déjà engagée dans d'autres phases du projet, sans fournir un apport financier;

Considérant que la Ville d'Amqui reconnaît l'organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche (OBVMR) comme étant un partenaire important pour la protection de son eau potable et du traitement de ses eaux usées;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier  
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

de demander à la Commission scolaire des Monts-et-Marées, ci-après « CSMM » :

- de s'impliquer dans le projet « Des jardins de pluie pour le saumon » de l'OBVMR, qui vise, en phase 1, la production des plans préliminaires de gestion durable des eaux de pluie pour les écoles suivantes : Armand-Saint-Onge et St-Ursule (Amqui), Polyvalente de Sayabec et École Sainte-Marie (Sayabec), Polyvalente Forimont et CFP en foresterie de l'Est-du-Québec (Causapscal);
- de profiter des activités de transfert d'expertise incluses dans le projet, ce qui permettra, à la CSMM de mieux planifier la gestion de l'eau de ruissellement pour ses établissements;
- de participer à une rencontre avec l'OBVMR, les ingénieurs chargés du projet et les municipalités, à compter du mois de janvier 2019;
- de participer à toutes autres rencontres que l'OBVMR considère importantes pour l'avancement du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RESSOURCES HUMAINES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**N° 2018-531**

### **Modification de l'organigramme de la Ville d'Amqui – Adoption**

Considérant que M. Michaël Côté a été embauché à titre de trésorier le 18 juin 2018 puisque M. Noël Fournier, directeur général et trésorier à l'époque, quittait la Ville d'Amqui pour la retraite;

Considérant que le 13 août 2018, Mme Marie-Hélène Dupont est entrée en fonction à titre de directrice générale et greffière;

Considérant que le 5 novembre 2018, un poste de responsable aqueduc et égouts – Opérateur a été créé;

Considérant que le 26 novembre 2018, M. Guillaume Viel entrera en fonction à titre de directeur du Service du développement économique durable;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'organigramme en vue de refléter la réalité de la structure actuelle de la Ville d'Amqui;

En conséquence,

il est proposé par M. Michel Germain  
appuyé par M. Normand Boulianne

d'adopter le nouvel organigramme, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-532**

**Assignment de M. Rémi Fournier au poste col bleu classe 3, sur la liste de rappel, au Service des travaux publics**

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette  
appuyé par M. Égide Charest

d'assigner M. Rémi Fournier au poste de col bleu classe 3 sur la liste de rappel au Service des travaux publics;

que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective actuellement en vigueur à la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-533**

**Assignment temporaire de M. Bertrand Rioux au poste de col bleu, classe 1, au Service des travaux publics**

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette  
appuyé par M. Égide Charest

d'assigner temporairement M. Bertrand Rioux au poste de col bleu classe 1, poste régulier annuel, au Service des travaux publics, en remplacement de M. Patrice Thibeault, et ce, du 8 novembre 2018 jusqu'au retour de M. Thibeault;

que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective actuellement en vigueur à la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-534**

**Entente syndicale entre la Ville d'Amqui et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142 – Lettre d'entente n° 2018-002**

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette  
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter les termes de la lettre d'entente n° 2018-002 intervenue entre la Ville d'Amqui et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 1142, et d'autoriser M<sup>e</sup> Marie-Hélène Dupont, directrice

générale et greffière, ainsi que Mme Marie-Pierre Morin, responsable des ressources humaines, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**N° 2018-535**

#### **Contrat de gré à gré – Acquisition d'un radar afficheur de vitesse – Adjudication du contrat**

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par M. Michel Germain

d'accepter la soumission de l'entreprise Signalisation Kalitec inc. du 12 novembre 2018 pour l'acquisition d'un radar afficheur de vitesse, pour la somme de 5 829,23 \$, taxes et transport inclus, et fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-536**

#### **Contrat de gré à gré – Déneigement du débarcadère de la gare pour les années 2018 à 2021 – Adjudication du contrat**

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par M. Michel Germain

d'accepter la soumission de l'entreprise Déneigement GL pour le déneigement du débarcadère et des trottoirs de la gare, pour les hivers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, soit du 20 novembre 2018 au 31 mai 2021, pour la somme de 14 693,81 \$, taxes incluses, et d'assumer les frais supplémentaires exigés par Via Rail pour l'assurance responsabilité civile de 5 000 000 \$. Elle est la seule soumission reçue et fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-537**

#### **Appel d'offres sur invitation – Entretien du réseau d'éclairage public – Lancement de l'appel d'offres**

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par M. Richard Leclerc

de procéder au lancement de l'appel d'offres sur invitation pour l'entretien du réseau d'éclairage public, pour une période de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020, incluant une année d'option.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-538**

#### **Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat regroupé de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019**

Considérant que la Ville d'Amqui a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de

produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;  
Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Considérant que la Ville d'Amqui désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par M. Michel Germain

que la Ville d'Amqui confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons), nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2019;

que la Ville d'Amqui confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville d'Amqui accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits, définie au document de l'appel d'offres;

que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville d'Amqui s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville d'Amqui s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

que la Ville d'Amqui reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **URBANISME**

**N° 2018-539**

### **Demande de dérogation mineure – Lot 3 164 062 du Cadastre du Québec situé au 275, rue des Forges**

Considérant que la présente demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures, notamment quant aux dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation;

Considérant que le 2 octobre 2018, M. Daniel Denis a déposé la demande de dérogation mineure n° 2018-0707 concernant la propriété située au 275, rue des Forges, lot 3 164 062 du Cadastre du Québec;

Considérant que le demandeur désire régulariser la localisation d'un bâtiment d'entreposage existant;

Considérant que lors de la vente de la propriété du 273, rue des Forges en 2008, la position du garage existant est devenue non conforme par rapport à la nouvelle limite de propriété créée;

Considérant que la grille des spécifications du *Règlement de zonage n° 613-05* prévoit une marge de recul latérale gauche pour la zone 322 Ha de 6 m, alors que le bâtiment d'entreposage est situé à 1,55 m de la limite latérale gauche;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier  
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

d'autoriser la localisation du bâtiment d'entreposage existant à 1,55 m de la limite latérale gauche, suite à une opération cadastrale réalisée en 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note : Aucune personne ne s'est adressée aux membres du conseil municipal pour se faire entendre quant à cette demande.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Développement économique ».

## **LOISIRS ET CULTURE**

**N° 2018-540**

### **Politique et plan d'action « Municipalité amie des aînés » 2018-2021 – Adoption**

Considérant que la Ville d'Amqui a effectué la mise à jour de sa politique « Municipalité amie des aînés » (MADA) et a élaboré un nouveau plan d'action 2018-2021, conformément aux besoins exprimés par les aînés lors des consultations publiques ayant eu lieu;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc  
appuyé par M. Michel Germain

d'adopter la politique « Municipalité amie des aînés 2018-2021 » de la Ville d'Amqui qui sera un outil de référence pour réaliser le plan d'action MADA jusqu'en 2021;

d'adopter le plan d'action « Municipalité amie des aînés 2018-2021 » de la Ville d'Amqui, qui sera réalisé au cours des 36 prochains mois, en collaboration avec divers partenaires du milieu en vue d'accroître le bien-être des aînés de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-541**

**Mise sur pied d'un comité de suivi « Municipalité amie des aînés » – Désignation des représentants**

Considérant que la Ville d'Amqui a effectué la mise à jour de sa politique « Municipalité amie des aînés » (MADA) et qu'elle a élaboré un nouveau plan d'action 2018-2021, conformément aux besoins exprimés par les aînés de la Ville lors des consultations publiques;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sylvie Blanchette  
appuyé par M. Égide Charest

qu'un comité de suivi MADA soit formé et que les élus de la Ville d'Amqui soient représentés au sein du comité de suivi par M. Richard Leclerc, conseiller municipal responsable du volet « Familles »;

que le comité de suivi soit constitué des membres suivants :

- M. Richard Leclerc (représentant de la Ville d'Amqui)
- Mme Jessie Proulx (représentante de la MRC de La Matapédia)
- M. Jean-Yves Fournier (représentant du secteur public)
- Mme Georgette Marin (représentante des aînés)
- M. Rosaire Belzile (représentant des aînés)
- M. Jean-Guy Roussel (représentant des aînés)

que le comité de suivi de la démarche MADA se réunira au moins deux fois par année pour veiller à la réalisation du plan d'action et à la pérennité de la politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDES DE DON ET COMMANDITE**

**N° 2018-542**

**Liste des dons au 6 novembre 2018 – Approbation**

Il est proposé par M. Richard Leclerc  
appuyé par M. Normand Boulianne

d'approuver les dons suivants :

DEMANDEUR	PROJET/ÉVÈNEMENT	DON/COMMANDITE
Club de danse l'amitié	Soirée-bénéfice le 25 mai 2019	Gratuité de la salle communautaire et de la cuisine (valeur de 300 \$)
Club de motoneiges Vallée de La Matapédia	Carte des sentiers pour l'année 2019	200 \$
Maison des familles de La Matapédia	Salon des proches aidants du 9 au 11 novembre 2018 et pour le souper de Noël pour les personnes vivant de la solitude le 8 décembre 2018	300 \$ pour les kiosques et 1 150 \$ pour le souper de Noël, pour un montant total de 1 450 \$
Moisson Vallée Matapédia	Cueillette de denrées 2019	750 \$
COSMOSS Matapédia (CDC de La Matapédia)	Location de la piscine le 26 novembre 2018, pour une période d'une heure, pour le Parc des p'tits frileux	Gratuité de la location de la piscine (valeur de 63,17 \$)
Opération Nez rouge	Campagne Opération Nez rouge 2018-2019	200 \$
Coopérative socioculturelle de La Matapédia (Cinéma Figaro d'Amqui)	Aide financière pour l'année 2019	4 000 \$ (à être versé en 2019)
Quilles Vallée d'Amqui inc.	Aide financière pour l'année 2019	5 000 \$ (à être versé en 2019)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS**

**N° 2018-543**

#### **Assemblée régulière de l'Association des bibliothèques publiques le 9 novembre 2018, à Rivière-du-Loup – Autorisation de déplacement**

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier  
appuyé par M. Égide Charest

de confirmer que Mme Marie Côté, responsable de la bibliothèque, est autorisée à participer à la rencontre régulière de l'Association des bibliothèques publiques qui s'est tenue le 9 novembre 2018, à Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Affaires nouvelles ».

### **PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

Les personnes présentes dans la salle n'ont aucune question à poser, ni aucun commentaire à faire.

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES ÉLUS**

Une période est réservée aux élus voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

**N° 2018-544**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 21 h 38, sur une proposition de M. Égide Charest, appuyée par M. Michel Germain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Pierre D'Amours  
Maire

---

M<sup>e</sup> Marie-Hélène Dupont  
Directrice générale et greffière

---